



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soins dentaires personnes âgées dépendantes

Question écrite n° 583

Texte de la question

M. Adrien Taquet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des personnes âgées, notamment de leurs soins dentaires. D'ici à 2030, les 75 ans et plus passeront de 6 à 8,4 millions en France. Toutefois, si on vit de plus en plus longtemps et en bonne santé, tout le monde n'est pas égal face au vieillissement. De nombreux facteurs expliquent l'accroissement des besoins bucco-dentaires dans cette population tels que l'augmentation du nombre de personnes âgées et le fait que cette population a peu bénéficié, au cours de sa vie, de mesures préventives. De plus, les différents handicaps rencontrés à ces âges empêchent une hygiène orale correcte ; ils nécessitent souvent le recours à une tierce personne, peu formée aux soins de bouche. Alors que ces besoins augmentent, les enquêtes de consommation montrent que le recours aux soins eux-mêmes, diminuent. Alors, trop souvent, les personnes se trouvant en situation de précarité, isolées, placées en maison de retraite ou en institution, en perte d'autonomie sont les plus exposées aux problèmes de santé bucco-dentaire et à leurs conséquences. Celles-ci sont nombreuses, tant sur un plan physique que psychologique : on observe un impact sur la vie sociale, des difficultés à s'exprimer, un déséquilibre de l'alimentation, ou encore la survenance d'infections graves. Ainsi, la prise en charge bucco-dentaire doit être intégrée dans la prise en charge globale du patient en partenariat avec tous les professionnels de santé. Les personnels soignants ont un rôle capital dans le maintien d'une hygiène satisfaisante chez les personnes âgées, à domicile ou en institution. De très nombreuses études mettent en évidence les difficultés de réalisation des soins d'hygiène buccale quotidienne. La sensibilisation des personnels, l'accès à des protocoles formalisés et des matériels adaptés, le soutien des directeurs d'établissement sont notamment des facteurs d'amélioration de l'état dentaire des personnes âgées. Si les soins bucco-dentaires sont globalement remboursés à hauteur de 70 % par la sécurité sociale, de la consultation en passant par les soins jusqu'à la pose de prothèses, il subsiste encore des problématiques liées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, de fait, privées de soins dentaires. Alors, il souhaite savoir quelles solutions elle compte mettre en place afin de mieux accompagner nos personnes âgées dépendantes en ce domaine.

Texte de la réponse

L'état bucco-dentaire est un aspect essentiel de la santé et de la qualité de vie des personnes âgées. Le mauvais état bucco-dentaire chez des personnes déjà fragilisées par l'âge ou les maladies est source d'infections et de dénutrition. La stratégie nationale de santé, actuellement en cours de consultation publique qui constituera le cadre de la politique menée par le Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années, pose comme objectif l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes âgées tant dans les domaines de la prévention que de la qualité et de l'accessibilité aux soins dentaires parmi laquelle figure la limitation du reste à charge financier. En outre, le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie diffusé en septembre 2015 a inscrit l'organisation des soins dentaires notamment en direction des personnes âgées accueillies en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), parmi les actions à mettre en œuvre en vue de limiter et prévenir l'aggravation de la perte d'autonomie. Ce plan repose sur deux principes : développer une « prévention globale » et confier l'initiative d'exécution aux acteurs de terrain qui

réalisent les actions en leur donnant un cadre et des objectifs. Pour pallier les difficultés d'accès aux soins dentaires pour les personnes âgées en EHPAD, les acteurs locaux ont en effet initié des expérimentations (par exemple, unités mobiles équipées de matériel adéquat pour assurer les soins dentaires aux personnes âgées en maisons de retraite), qui mettent l'accent sur la prévention, ainsi que sur la continuité des soins et la prise en charge globale du patient, en lien avec le médecin traitant. Ces initiatives locales bénéficient de l'appui de l'Etat, via des financements de la part des agences régionales de santé et de l'assurance maladie, en complément d'autres partenaires notamment les complémentaires-santé. Elles méritent d'être recensées et évaluées. Enfin, l'amélioration de la formation des professionnels est également l'un des axes d'actions. Une formation complémentaire du personnel des EHPAD sur l'hygiène dentaire pourra permettre une vraie politique de prévention et limiter les situations de souffrance nécessitant des soins.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Taquet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 583

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 novembre 2017

Question publiée au JO le : [8 août 2017](#), page 4089

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5932